

SYNTHÈSE DU COLLOQUE

AGRICULTURES ET BIODIVERSITÉ DES PISTES POUR L'AVENIR

10 et 11 OCTOBRE 2012 • BIOVALLÉE - LE CAMPUS • ÉCOSITE DU VAL DE DRÔME • EURRE (26)



© CC BY

Vingt ans après le sommet de Rio, le colloque « Agricultures et biodiversité, des pistes pour l'avenir », organisé par l'Institut de formation de l'environnement (Ifore) en partenariat avec Biovallée® et la Communauté de communes du Val de Drôme, n'a pas seulement été l'occasion de faire le point sur la contribution de l'agriculture au maintien, au recul ou à la restauration de la biodiversité. Il a permis aux acteurs présents, par des interventions de qualité, des visites ainsi que des débats riches et constructifs, de prendre connaissance d'expériences et de pistes pour envisager une agriculture plus respectueuse de la biodiversité.

L'agriculture repose sur le vivant

La tenue du colloque dans la Biovallée® n'est pas le fruit du hasard. Jean Serret, Président de la Communauté de communes du Val de Drôme et de Biovallée®, l'explique : « Biovallée®, qui regroupe quatre communautés de communes et 55 000 habitants, est riche par sa biodiversité qui bénéficie de quatre influences climatiques différentes, par ses vallées historiquement accueillantes et par le dynamisme de ses acteurs politiques, économiques et associatifs. Ces précieux atouts ont incité les collectivités à s'associer au sein de Biovallée® afin de mener des actions en faveur du développement durable ». Jean Serret cite notamment

la réduction de 50 % des intrants agricoles, le soutien à l'agriculture biologique ou encore à la diversification de l'activité des exploitations.

« Même si elle est pointée du doigt aujourd'hui pour ses pollutions, nous oublions trop souvent que l'agriculture repose sur le vivant, qu'elle a permis, depuis des millénaires, d'accroître l'agro-biodiversité et qu'elle constitue aujourd'hui un rempart contre l'artificialisation des terres. » Pour Olivier Robinet, directeur de l'fore, l'enjeu n'est donc pas d'opposer biodiversité et agriculture mais bien d'explorer, ensemble, des pistes en faveur d'une agriculture plus respectueuse de l'environnement.



MINISTÈRE
DE L'ÉGALITÉ
DES TERRITOIRES
ET DU LOGEMENT

MINISTÈRE
DE L'ÉCOLOGIE,
DU DÉVELOPPEMENT
DURABLE
ET DE L'ÉNERGIE

en partenariat avec



RhôneAlpes Région



L'agriculture est issue et a besoin de la biodiversité, qu'elle fragilise néanmoins depuis une cinquantaine d'années.

du pollueur-payeur devrait prévaloir. « Mais c'est loin d'être le cas, notamment parce que la biodiversité n'a pas de marché donc pas de valeur pour les acteurs économiques. » Comment évaluer quelque chose qui n'a pas de prix ? Martin Bortzmeyer cite les travaux du « Millenium ecosystem assessment »⁽¹⁾ qui consistent à identifier les services rendus par la biodiversité comme, par exemple, la pollinisation. Malgré cela, il est plus facile d'estimer des volumes (le nombre d'abeilles) que de leur attribuer une valeur monétaire. « Nous pouvons évaluer le coût de la restauration d'un milieu abîmé, ou celui du traitement de l'eau ou, encore, sonder des habitants pour connaître la valeur qu'ils attribuent à tel élément de la biodiversité. » C'est que l'enjeu est de taille. L'agriculteur ne pouvant à la fois maximiser son revenu et optimiser l'état de la biodiversité, il faudra bien, selon Martin Bortzmeyer, fixer un arbitrage qui reposera sur un seuil à ne pas dépasser en matière de destruction de la biodiversité.

© CC BY

LES ENJEUX AGRICULTURE-BIODIVERSITÉ

Quels outils pour évaluer et préserver la biodiversité ?

Comment changer des modèles agricoles et limiter les plus intensifs ? Faut-il donner une valeur économique à la biodiversité pour enrayer sa perte ? Les interventions ont abordé ces enjeux et apporté quelques éléments de réponse.

« **E**n France, l'espace agricole occupe majoritairement le territoire national. » [Roger Jumel](#), du [ministère de l'Agriculture, de l'Agro-alimentaire et de la Forêt](#), rappelle comment, depuis le néolithique, l'Homme a façonné les paysages français et entretenu d'étroites et complexes relations avec la biodiversité. « L'agriculture est issue et a besoin de la biodiversité. Seulement, depuis 50 ans, l'agriculture dite conventionnelle est fortement destructrice de cette biodiversité afin de produire davantage et à moindres coûts : pollutions, remembrement, spécialisation des productions... » Comment changer ces pratiques ? « Notre rôle est de favoriser les partenariats locaux qui aboutissent à des actions en faveur d'une agriculture qui concilie son rôle de production alimentaire et celui de préservation de l'environnement. » Il cite quelques exemples de politiques incitatives, complémentaires aux zones de protections et autres réserves, comme les opérations locales agro-environnementales lancées en 1989, les sites Natura 2000, le plan national « agriculture et biodiversité », la stratégie nationale de la biodiversité ou encore un observatoire de la biodiversité sauvage qui implique 400 agriculteurs.

Fixer un seuil maximum de destruction de la biodiversité à ne pas dépasser

Pour [Martin Bortzmeyer](#), du [ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie](#), le principe



© CC BY

Changer les mentalités pour que l'Homme soit considéré comme faisant partie intégrante de la nature.

Changer les mentalités

[Romain Julliard](#), du [Muséum national d'Histoire naturelle](#), donne d'autres exemples de méthodes d'évaluation des services rendus par la biodiversité : capacité d'absorption des gaz à effets de serre par les écosystèmes, évaluation (faite par des Chinois) de ce que rapporte une forêt, située en amont d'un barrage, selon qu'elle est coupée ou sur pied (2,5 fois plus) en raison de son rôle de régulation des cours d'eau, etc... « L'état de la biodiversité se lit aussi à travers l'évolution des comportements animaux comme la présence des oiseaux communs. » Si la recherche d'indicateurs est nécessaire, les participants présents dans la salle ont aussi souligné l'importance de soutenir un réel changement des mentalités parmi les professionnels agricoles, afin qu'ils considèrent l'Homme comme faisant partie intégrante de la nature.

⁽¹⁾ Évaluation des écosystèmes pour le millénaire.

UNE BIODIVERSITÉ AGRICOLE MENACÉE

Les milieux naturels ne sont pas les seules réserves de biodiversité. Différentes interventions pendant le colloque ont montré que certains paysages agricoles traditionnels, comme le bocage ou les prairies et petites parcelles pâturées de montagne, hébergeaient également une grande biodiversité. La déprise agricole montagnarde et la disparition progressive des haies contribuent à sa fragilisation.

EXEMPLES DE « BONNES PRATIQUES » DE PRISE EN COMPTE DE LA BIODIVERSITÉ DANS LES PRATIQUES AGRICOLES

Une biodiversité indispensable et vitale

La biodiversité peut être évaluée à travers les services qu'elle rend à l'agriculture, mise en exergue par des actions comme le concours des prairies fleuries, des travaux de chercheurs ou encore les conséquences du changement climatique. État des lieux.



© HETZL/NERIDE

« L'impact de l'agriculture sur la biodiversité est significatif par l'utilisation des intrants, l'uniformisation génétique et la quantité d'espaces semi-naturels conservés. » Selon [Laurent Lapchin](#), ancien directeur scientifique-adjoint environnement à l'[Inra](#), c'est en analysant les liens tissés entre les espèces et avec leurs milieux - les écosystèmes - que les chercheurs peuvent comprendre, et donc évaluer, les services qu'ils rendent à l'agriculture : approvisionnement en eau, richesse génétique, régulation des maladies, des inondations... L'agriculture a longtemps ignoré ces synergies en sélectionnant par exemple des semences qui peuvent être cultivées partout, sans lien avec la qualité du sol ou les conditions climatiques, grâce aux intrants. Seulement, depuis une dizaine d'années, les rendements stagnent. « Il faut revenir à des semences, peut-être moins performantes, mais adaptées à leur milieu de culture. Je sais que déjà, des semenciers y travaillent. Il faut néanmoins rester vigilant sur leurs démarches de brevet. »

[internationale en recherche agronomique pour le développement \(Cirad\)](#), ne peut qu'approuver cette dernière affirmation citant d'autres services rendus par la biodiversité : maintien de la fertilité des sols, captation du carbone, habitats pour les auxiliaires de culture... Il détaille également les conséquences, perceptibles dès

maintenant, du changement climatique sur l'agriculture (vendanges anticipées, progression de certaines mauvaises herbes, apparition de nouveaux parasites...) et sur la faune et la flore sauvages (migration d'espèces auxiliaires de culture, thermophilisation ⁽²⁾, floraisons précoces l'hiver; désynchronisation entre le rythme des plantes et celui des animaux qui en dépendent...). « Pour s'adapter à ces phénomènes nouveaux et irréversibles, il est impératif de recueillir suffisamment de données afin de comprendre les facteurs d'évolution, de créer des indi-

cateurs, des modèles prédictifs et de proposer des mesures concrètes. Cela peut être une utilisation intelligente des collections génétiques dont nous disposons ou encore l'adoption d'autres modèles agricoles, comme l'agriculture écologiquement intensive. » Des participants citent aussi l'agroforesterie, comme autre mode de production qui permet de concilier préservation de la biodiversité et agriculture.

(2) Thermophilisation : migration des plantes vers les sommets des montagnes.

Des prairies révélatrices de la biodiversité

Le concours des prairies fleuries, créé en 2007 en Savoie et qui se déroule depuis trois ans sur une trentaine de Parcs naturels régionaux et Parcs nationaux, est un exemple d'outils d'analyse de la valeur agro-écologique d'un milieu semi-naturel. La présence de plantes indicatrices révèle l'état de la végétation de ces prairies qui ne reçoivent pas de fertilisation et sont fauchées tardivement. Les observations, issues de ce concours, révèlent par exemple, que certaines « mauvaises herbes » enrichissent le mélange fourrager et donc la valeur agricole de la prairie, du fait qu'elles sont tardives. « Cela démontre que la biodiversité est un réel atout pour l'agriculteur », commente [Philippe Mestelan](#), de la société de conseils [Scopela](#) qui a accompagné le concours.



© CENJ
Les conséquences du changement climatique sont déjà perceptibles auprès de la faune et de la flore.

Climat : s'adapter à des phénomènes irréversibles

[Philippe Feldmann](#), chargé de formation biodiversité et ressources biologiques au [Centre de coopération](#)

Avec le concours des prairies fleuries, organisé au sein des Parcs naturels régionaux et nationaux, certaines mauvaises herbes se révèlent finalement très utiles.

ZOOM SUR UN LABEL SUISSE POUR LA BIODIVERSITÉ

Les 20 000 exploitations labellisées par [IP-Suisse](#), une association créée par une poignée d'agriculteurs en 1989-90, appliquent des critères de qualité inscrits dans des chartes élaborées par productions et reconnaissables par le logo de l'association. Depuis 2008, en contrepartie d'une prime, les producteurs peuvent également choisir une ou plusieurs des 40 mesures d'un volet biodiversité (surfaces enherbées, espaces laissés libres pour abriter la faune ou sans semis au milieu de parcelles cultivées...). Chaque année, un quart des exploitations concernées est contrôlé et 60 à 80 d'entre elles observées par un centre ornithologique. www.ip-suisse.ch

TABLE RONDE SUR UNE BONNE PRATIQUE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE

Une agriculture respectueuse de la biodiversité

Souvent accueillis avec méfiance par leurs collègues en agriculture conventionnelle il y a plus de vingt ans, les pionniers de la bio se sont battus pour développer et faire reconnaître leurs pratiques. Aujourd'hui, leur combat est davantage entendu. Des professionnels témoignent.



© METU/REBIE

En modifiant les menus, certaines municipalités font le choix d'une restauration collective bio et locale sans augmenter le prix des repas.

DRÔME : LA FILIÈRE BIO EN QUELQUES CHIFFRES

La Drôme est le premier département français en termes de surfaces agricoles converties en bio (16 % contre 4 % de moyenne française). 49 % des grandes cultures sont exploitées selon les critères de l'agriculture biologique. 50 % des producteurs bio pratiquent la vente directe et le département compte cinq points de vente collectifs de produits agricoles, majoritairement bio, treize AMAP et cinq jardins de cocagne. D'après Marianne Camus, déléguée générale d'Agrobiodrôme, toutes ces filières de proximité se portent bien notamment parce qu'elles bénéficient de la grande diversité de productions qu'offre le territoire : fruits, légumes, céréales...

« **E**n 1987, les pionniers de la bio, qui ont créé le groupement des agriculteurs biologiques de la Drôme, [Agribiodrôme](#), avaient besoin de se rencontrer, d'échanger et de faire reconnaître leurs pratiques. Un vrai défi à l'époque », raconte [Marianne Camus](#), déléguée générale. Aujourd'hui, le groupement coordonne, promeut et gère tous les projets départementaux qui contribuent au développement de la production et de la consommation de produits biologiques : formations et conseils aux producteurs, soutien à la commercialisation des produits, information des consommateurs (guide, manifestations...), défense des principes de la bio, etc. Toutes ces actions n'ont qu'un seul objectif : promouvoir une autre agriculture, un autre rapport à la terre. « Il ne s'agit pas seulement de remplacer le Round up par un pesticide bio, mais de penser autrement la production et la consommation, en développant par exemple des cultures adaptées aux terroirs ou des points de vente collectifs. »

Du bio sans surcoûts

Si la demande en produits biologiques progresse fortement, c'est aussi parce que des collectivités s'y intéressent. La [commune de Montoisson](#), dans la Drôme, a fait ce choix pour son restaurant scolaire, malgré la crainte, de la part des parents, de voir le prix des repas augmenter. « En fait, il n'en est rien. Après un an de fonctionnement, nous avons introduit davantage de produits locaux et/ou bio que prévu - 25 % au lieu de 20 % -

sans augmenter le prix des repas », explique Jean-Marc Bouvier, adjoint au maire. Quel est leur secret ? Profitant d'une nécessaire remise aux normes des locaux, la municipalité a impliqué parents, salariés et habitants dans la réorganisation du service. Le personnel, désormais employé par la mairie, est encadré par un cuisinier-économiste. Ce dernier est chargé de proposer des menus à partir de produits frais, notamment issus de plateformes de produits locaux environnantes, plutôt que des plats préparés industriellement. Les parents et les enfants reconnaissent la qualité. Ce ne sont plus 60 mais 100 enfants qui y déjeunent chaque jour.

Une réelle prise de conscience

Les débuts des structures créées par Rodolphe Balz, fondateur du laboratoire Sanoflore, de l'[Institut de Recherche International pour la Santé](#) (Iris) et Président de l'association professionnelle [Cosmebio](#), n'ont pas non plus été simples, dans un secteur où la chimie est fortement utilisée. Mais là aussi, les mentalités évoluent. « Durant des années, faute de moyens pour communiquer, nous n'arrivions pas à commercialiser certaines plantes peu connues, comme l'hysop ou le kawa-kawa, aux propriétés pourtant intéressantes. Récemment, un laboratoire a breveté un produit avec le kawa-kawa et depuis, tous les journaux en parlent ! » Cosmebio intègre huit laboratoires en 2008. Malgré ses cahiers des charges exigeants, elle en compte 400 aujourd'hui qui s'engagent à défendre quatre grands principes : l'agriculture biologique, la biodiversité, le développement durable et le développement équitable. « Méfiants au début des années 2000, de nombreux laboratoires ont commencé à s'intéresser à de nouvelles plantes. Cela progresse. Nous venons en outre de terminer un cahier des charges européen des cosmétiques biologiques et écologiques appelé *Cosmos-standard*. »

L'agriculture biologique : un autre rapport à la terre.



© L'ECO



En produisant bio, les agriculteurs souhaitent se réapproprier leur outil de travail.

© METIÈRE

Dans un tout autre domaine, celui du vin, une même prise de conscience semble s'opérer. 20 % de la production de la coopérative Clairette de Die est aujourd'hui conduite selon le cahier des charges biologique (sur un total 1 100 ha de vignes), et elle accueille de plus en plus de jeunes qui s'installent en conversion. « Au début de la production bio, il y a plus de vingt ans, nous avons beaucoup moins de surfaces et les commerciaux ne prévoyaient que des débouchés locaux. Aujourd'hui, nous produisons un million de bouteilles, vendues notamment dans les grandes surfaces », explique Éric Vanoni, Président de la [coopérative Clairette de Die](#). C'est le fruit d'un véritable projet éthique mais aussi économique. Les exploitations en reconversion reçoivent une majoration de 10 centimes le kilo de raisin bio les deux premières années, puis de 23 centimes à partir de la troisième année.

Des producteurs bio fiers de leur travail

Roger Jumel, présent dans la salle, remarque lui aussi que beaucoup de viticulteurs, notamment indépendants, adoptent le cahier des charges bio. « J'ai le sentiment que cela correspond à la demande d'une nouvelle génération de consommateurs, qui ne veulent plus des vins traités. » D'autres raisons à ces conversions sont évoquées par la salle : la baisse d'efficacité des désherbants face à des mauvaises herbes de plus en plus résistantes et qui incite les producteurs à changer de pratiques agricoles, des maladies liées aux pesticides qui touchent leurs collègues, de nouveaux débouchés économiques, ou encore, une prise de conscience d'enjeux comme ceux de la qualité de l'eau, du travail ou encore du soin de la terre. « Si produire bio demande davantage de main-d'œuvre, une

LA CLAIRETTE DE DIE SE DÉVELOPPE DURABLEMENT

Créée en 1950 par 266 viticulteurs du Diois, la cave coopérative de Die s'est lancée dans le vin bio depuis plus de vingt ans, avec la volonté affichée de développer ce mode de production qui concerne aujourd'hui 20 % des vignes. Sur le reste du vignoble, les viticulteurs s'efforcent de réduire l'utilisation des intrants et d'adopter des pratiques culturales plus respectueuses de l'environnement (collecte et recyclage des bouchons et du verre, réduction de la consommation d'eau...) via la marque collective vigneron en développement durable (VDD). www.jaillance.fr

fois le pas franchi, beaucoup d'agriculteurs se déclarent plus heureux car ils maîtrisent leurs productions. Ils se réjouissent de ne plus dépendre de directives dictées par un commercial de l'industrie pétrochimique », témoigne Marianne Camus. « Il faut néanmoins du temps pour changer les mentalités, poursuit Rodolphe Balz. Par exemple, les universités ont tardé à reconnaître la réalité des produits issus d'une agriculture qui utilise des intrants chimiques. Leur moindre teneur en vitamines, oligo-éléments ou minéraux, est pourtant manifeste. »

Le seul modèle agricole certifié

Certes, comme le font remarquer quelques participants, si de nombreux agriculteurs changent leurs pratiques, tous n'adoptent pas le mode de production biologique pour différentes raisons : surcharge de travail et rentabilité insuffisante, transition complexe, voire risquée... Ils se tournent vers la vente directe de produits dits fermiers ou encore l'agriculture raisonnée. « Cela ne peut être pour moi qu'une transition. Il faut savoir que l'agriculture biologique est le seul modèle certifié et contrôlé », tient néanmoins à préciser Marianne Camus. « En outre, c'est la seule agriculture qui n'utilise pas d'azote de synthèse, un vrai poison pour la terre », complète Marc Petitprez, du lycée agricole Sainte-Maure de Troyes, présent dans la salle.

Le bio préserve-t-il davantage la biodiversité que le conventionnel ? La réponse à cette question n'est en fait pas si simple... « Isolée dans un territoire de grandes cultures intensives, les effets d'une exploitation biologique sur la biodiversité locale seront très minimes. Inversement, en montagne, une prairie fleurie bio hébergera autant de diversité écologique qu'une autre en agriculture conventionnelle, explique Philippe Pointereau de [Solagro](#). Tout dépend de l'état général du territoire ».



© Fonds Jaillance - Eric Moudier

20 % de la production de la coopérative Clairette de Die répond au cahier des charges biologique.

D'AUTRES EXPÉRIENCES À CONNAÎTRE

Une pépinière d'installation agricole et fermière (Piaf) à Eurre : <http://lescompagnonsdelaterre.fr>
La réserve naturelle nationale des Ramières à Allex : www.lagaredesramieres.com
La ferme expérimentale à Étoile sur Rhône, plate-forme régionale d'expérimentation et de démonstration dédiée à l'agriculture biologique et aux techniques alternatives : <http://rhone-alpes.synagri.com>
« Bio et local en restauration collective, c'est possible ! » (2011) - 14'.
Film produit par l'Iffore avec la Fédération nationale d'agriculture biologique (FNAB)

TABLE RONDE LA PAC 2013 ET LES BONNES PRATIQUES AGRICOLES EN FAVEUR DE LA BIODIVERSITÉ

La PAC : un équilibre à trouver entre production et préservation

Après avoir encouragé la production agricole durant des décennies, la Politique agricole commune (PAC) est orientée, depuis une vingtaine d'années, vers des modalités d'attribution des aides plus respectueuses de l'environnement. Qu'en est-il aujourd'hui ? Tour d'horizon et réactions.

La France défend une diversité de productions et des approches davantage collectives.



© MET/MEDE

CONVERGENCE DES AIDES : DE QUOI S'AGIT-IL ?

La Commission européenne souhaite ne plus calculer les aides sur des références historiques (les niveaux de production des années 90) qui défavorisent les nouveaux États membres. D'après Roger Jumel, du ministère de l'Agriculture, cela signifierait, pour la France, une baisse d'au moins 20 % des aides. C'est pourquoi le Gouvernement français demande un étalement de cette procédure.



© MET/MEDE

Pour la période 2014-2020, 30 % des paiements de la PAC devront être consacrés à des mesures de « verdissement » : rotations agricoles, pâturages permanents, surfaces agricoles de régulation écologique...

au moins 30 % de ses paiements à des mesures de verdissement via trois types d'actions : le renforcement des rotations, le maintien de pâturages permanents et l'attribution d'au moins 7 % des surfaces agricoles à un objectif de régulation écologique. »

La France défend une PAC économique mais verte

La France encourage ce verdissement et notamment l'application des trois mesures, alors que certains États membres souhaiteraient plutôt les rendre optionnelles. Néanmoins Roger Jumel rappelle clairement, que pour la France, la PAC doit rester un outil économique « mais avec des items liés au développement rural et à l'environnement. La réforme doit s'inscrire dans une vision globale de l'agriculture et non plus par filières. Nous défendons une diversité des productions, menées à travers des approches davantage collectives. » Des positions pas si simples à tenir. D'une part, la Commission souhaite tendre vers le versement d'une aide unique à l'hectare quelle que soit la production, une mesure qui peut, selon Roger Jumel, renforcer la « céréalisation » des terres, plus rentable que l'élevage à l'herbe. D'autre part, la Commission se méfie des approches collectives qui rendent l'attribution des aides beaucoup plus difficile à contrôler. D'autres positions sont également défendues par la France comme le maintien du système d'aides du second pilier (soutien de l'investissement, de l'agro-environnement et de nouveaux modèles agricoles) avec une plus grande subsidiarité au sein des États pour leur mise en œuvre ou, encore, un étalement de la convergence des aides (voir encadré).

« La PAC, même transformée, reste un héritage de la période où son objectif était d'inciter les agriculteurs à produire. Tout a été fait pour stimuler les rendements : utilisation de la chimie, intensification de l'usage du sol, agrandissement et spécialisation des exploitations... » Même si la PAC n'a pas été conçue en faveur de la préservation de la biodiversité, Michel Guglielmi, enseignant-chercheur à l'*Isara*, explique comment, par la suite, elle a intégré des préoccupations environnementales. « Le grand tournant date de la fin des années 80 avec la sortie d'un rapport sur le développement soutenable, puis la création du GIEC ⁽³⁾ et aussi la signature de la Convention internationale de Rio. » Comme il fallait, dans le même temps, gérer des surproductions, maîtriser les dépenses communautaires et répondre aux accusations de soutien déloyal des produits européens vis à vis du marché agricole mondial, les aides ont évolué. Les premières mesures agro-environnementales (MAE) ont été financées en 1992 sur le second pilier de la PAC, celui du développement rural, via notamment la prime à l'herbe. En 2003, le découplage des aides ⁽⁴⁾ ainsi que leur éco-conditionnalité incitent les agriculteurs à adopter de meilleures conduites agricoles en faveur de l'environnement et du bien-être animal. L'impact de ces mesures sur la biodiversité reste encore difficile à mesurer selon Michel Guglielmi, mais la PAC va continuer de « verdier ». « Pour la période 2014 à 2020, la Commission européenne propose que chaque État consacre

⁽³⁾ GIEC : Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat

⁽⁴⁾ Découplage : les aides n'étaient plus attribuées à la culture mais à l'exploitation

Des mesures agro-environnementales pas toujours attractives mais utiles

[Françoise Barouillet et Stéphanie Retourmay](#), de la direction départementale des Territoires (DDT) de la Drôme, qui suivent la mise en œuvre de mesures agro-environnementales territorialisées (MAET) sur des zones de prairies en gestion pastorale et retard de fauche, mais aussi des contrats agriculture biologique et des primes à l'herbe, témoignent : « De manière générale, depuis la hausse des prix des céréales, les compensations ne sont plus suffisamment attractives pour inciter les agriculteurs à appliquer les contraintes des mesures. Nous remarquons aussi que, vue leur complexité, elles ne sont intéressantes que si elles concernent d'assez grandes parcelles. Il est également difficile de comprendre pourquoi le soutien à la bio n'est pas cumulé avec les autres mesures. » Malgré cela, les deux intervenantes restent convaincues que les MAET sont adaptées aux enjeux environnementaux, car elles favorisent une prise de conscience, par les agriculteurs, de leur rôle dans la préservation de la biodiversité, « à condition que les acteurs locaux s'impliquent », tient à rappeler Françoise Barouillet. Roger Jumel ajoute qu'il est difficile d'augmenter le montant des MAET, « elles ne peuvent prendre en compte que les surcoûts ou les manques à gagner liés aux contraintes afin de ne pas créer des distorsions de concurrence. » Quant au non-cumul des mesures avec les aides à la bio, la France demanderait un assouplissement de cette règle.

Disparition de 68 % des zones agricoles naturelles

Malgré ce verdissement, les conséquences de dizaines d'années de pratiques agricoles intensives, encouragées par la PAC, sont bien réelles sur la biodiversité. [Philippe Pointereau](#) de Solagro évoque la disparition de 68 % des zones agricoles à haute valeur naturelle ainsi que la raréfaction des plantes messicoles. Cette course folle atteint selon lui ses limites puisque les rendements stagnent depuis le pic de production de 1994. Impliqué dans un programme de recherche européen ⁽⁵⁾,

il explique que l'essentiel des espèces réside dans des espaces semi-naturels, et que certaines d'entre elles, comme les abeilles, sont plus nombreuses dans les exploitations biologiques. Pourquoi, dans ce cas, ne pas davantage les soutenir ? Il s'interroge. « Je ne comprends pas que des aides compensatoires soient toujours versées à de gros céréaliers alors que le prix des céréales a grimpé. Je plaide pour une convergence d'enjeux qui préservent la biodiversité fonctionnelle et encouragent des pratiques agricoles intégrées comme la lutte biologique des prédateurs ou la pollinisation naturelle. »

Pas d'alternatives en cas de crise climatique ou sanitaire

« Depuis que l'Homme est passé de l'état de cueilleur-chasseur à celui d'agriculteur, il a entretenu des relations particulières avec la biodiversité, pour le meilleur comme pour le pire. » [Lionel Vilain](#) de [France nature environnement](#) (FNE) classe, dans le meilleur, la sélection et l'amélioration des espèces depuis 10 000 ans afin de les adapter à une infinité de milieux différents. Mais il passe vite au pire expliquant comment, depuis trente ans, la biodiversité domestique s'est érodée d'au moins 75 % ⁽⁶⁾ au profit de variétés sélectionnées pour leurs performances. « L'industrie semencière tente de s'approprier la diversité génétique. Depuis la loi de 2011 sur le certificat d'obtention végétale, les agriculteurs ne peuvent plus produire leurs propres semences sans payer de royalties au semencier dont elles sont issues. » Pour lui, l'agriculture intensive, qui veut éradiquer toute nature « hostile », est en lutte permanente contre la biodiversité. « Avec la spécialisation des cultures et l'assolement simplifié, maintenus à grand renfort de pesticides, en cas de phénomène climatique ou sanitaire majeur, il n'y aura plus d'alternatives. Malgré cela, les débats que suscite le verdissement de la PAC révèlent à quel point une partie de la profession agricole n'est pas prête à modifier ses pratiques. »

⁽⁵⁾ www.biobio-indicator.org

⁽⁶⁾ Selon la FAO, l'organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture



Certaines espèces comme les abeilles sont plus nombreuses dans les exploitations agricoles biologiques.

EN 2050, LA FRANCE POURRAIT NOURRIR TOUTE SA POPULATION

Solagro travaille sur un programme, Afterres2050, qui doit répondre à la question : la France disposera-t-elle des surfaces nécessaires pour nourrir correctement tous ses habitants en 2050 ? Le scénario, qui s'appuie sur différents leviers (besoins alimentaires, pratiques agricoles, disponibilités des espaces...) démontre que c'est possible, sous réserve, d'une part, de changer la culture et les politiques agricoles et alimentaires et, d'autre part, de commencer la transition dès maintenant.

www.solagro.org

CONTRIBUTION DE L'AGRICULTURE AUX SERVICES ÉCOLOGIQUES LE MAINTIEN ET LA RESTAURATION DES CORRIDORS ÉCOLOGIQUES PAR LES NOUVELLES PRATIQUES AGRICOLES

Trame verte et bleue et agriculture : des enjeux communs

La Trame verte et bleue, actuellement mise en œuvre un peu partout en France, doit préserver, voire restaurer des continuités écologiques entre les milieux naturels. Cette politique peut également servir l'agriculture.

Le paysage se banalise et l'artificialisation des terres fragmente les habitats naturels... Pour freiner ces évolutions, une nouvelle politique, reposant sur la mise en œuvre de Trames vertes et bleues, a été initiée, suite au Grenelle de l'environnement. « *L'objectif est de maintenir des continuités écologiques entre les milieux naturels pour permettre aux espèces de circuler entre leurs différents lieux de vie, de reproduction et d'alimentation*, explique [Fabienne Allag-Dhuisme](#), du ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie. *C'est aussi un outil d'aménagement du territoire qui tient compte des activités humaines* ». La Trame verte et bleue est constituée de réservoirs de biodiversité (généralement des espaces protégés) reliés entre eux par des corridors écologiques. Elle concerne tous les milieux - ruraux, urbains et périurbains - et s'intéresse à la préservation et aux fonctionnalités de la biodiversité ordinaire. Ce type de politique est également mené à un niveau mondial et européen et a déjà été expérimenté notamment au sein des Parcs naturels régionaux. « *Du local au national, les différentes échelles de la Trame verte et bleue s'imbriquent et doivent être cohérentes entre elles.* » (voir encadré)

Des enjeux partagés avec le monde agricole

À ce jour, toutes les régions se sont engagées dans la démarche, en lien avec le monde agricole. « *Concilier activités agricoles et maintien des services rendus par les milieux naturels ne va pas de soi, mais des enjeux sont communs, comme celui de la lutte contre l'artificialisation des terres agricoles* », poursuit Fabienne Allag-Dhuisme. Selon elle, il y a moyen d'utiliser des outils existants (chartes forestières, contrats corridors...) pour conserver une multifonctionnalité des espaces agricoles bénéfique à la biodiversité ou, encore, pour privilégier une concentration de l'habitat plutôt que son étalement. D'ores et déjà, des actions sont menées avec des agriculteurs comme en Champagne-Ardenne où sont réimplantés des éléments de continuités écologiques dans des zones de grandes cultures. Corinne Bourgery, agronome et urbaniste, présente dans la salle, rappelle que depuis plus de dix ans, des départements appliquent la fauche tardive des bords de route afin de respecter floraisons et nidifications. Le type même d'action qui peut être mené dans le cadre de la Trame verte et bleue.

© CC00



La Trame verte et bleue doit maintenir ou restaurer des continuités entre les milieux naturels pour permettre la circulation des espèces entre leurs différents lieux de vie.

Une nécessaire sensibilisation des élus

Une fois les Schémas régionaux de cohérence écologique approuvés, les mesures s'appliquent normalement à tous les futurs documents d'urbanisme. Reste qu'en l'absence d'un réel poids juridique de ces schémas, tout repose sur la volonté des élus locaux. Certains continuent d'urbaniser, tandis que d'autres font l'inverse, comme en témoigne, de la salle, Michel Jabrin, du Parc naturel régional du Pilat. Des élus de cinq communes ont réaffecté 400 ha de zones constructibles pour les inclure dans un Périmètre de protection des espaces agricoles et naturels (PAEN) de 3 500 hectares. « *Cette question du poids juridique du dispositif a suscité beaucoup de débats durant le Grenelle*, commente Fabienne Allag-Dhuisme, *mais nous continuons de privilégier la pédagogie et la sensibilisation des acteurs locaux.* »

À CHAQUE NIVEAU, UN CADRE PRÉCIS

À un niveau national, un comité Trame verte et bleue assure la mise en œuvre des orientations nationales et le cadrage méthodologique. Des comités régionaux, composés de collèges représentatifs des forces vives et décisionnaires des territoires, co-animés par les Régions et l'État, élaborent des Schémas régionaux de cohérence écologique (SRCE) qui identifient les enjeux de la biodiversité, cartographient les trames et proposent un plan d'actions et d'évaluation. Les mesures sont ensuite incluses, à un niveau local, dans les futurs documents d'urbanisme et de planification. www.trameverteetbleue.fr

EN SAVOIR + / CONTACTS



Les organisations et les présentations sont en lien hypertexte. Les vidéos du colloque sont en ligne sur les sites des organisateurs.

- Institut de formation de l'environnement www.ifore.developpement-durable.gouv.fr
> Christian Bourrand
christian.bourrand@developpement-durable.gouv.fr
01 40 81 95 61

- Biovallée@ www.biovallee.fr
- Communauté de communes du Val de Drôme www.valdedrome.com
www.biovallee-lecampus.com
> Nathalie Ange-Garnier
nange-garnier@val-de-drome.com
04 75 25 43 82

- Animateur Scop Dialter - www.dialter.fr
> Robert Douillet
rdouillet@dialter.fr - 04 42 28 93 82